

## Rapport de la Commission des finances sur le préavis 18/2025

La Commission représentée par Hans-Jörg Brechbühl, Yves Mischler, Pascal Heim, Roland Tacheron et Michaël Krenger s'est réunie en date du 27.10.2025 et du 30.10.2025, afin d'étudier le préavis 18/2025 concernant le règlement du port communal.

Nous remercions notre Syndic monsieur Johann Theux, pour les explications apportées durant la séance du 27.10.2025.

La Commission des finances demeure partagée sur ce sujet. Elle reconnaît toutefois la nécessité de modifier le règlement afin de permettre à l'ensemble des citoyens de bénéficier d'une place de parc au port communal à des tarifs particulièrement avantageux.

La majorité des membres de la Commission considère que les tarifs de la catégorie **A**, prévus pour 2026, sont adaptés au port, sous certaines conditions. L'accès aux places doit être garanti par la commune, notamment par :

- Le faucardage régulier du port et de l'accès au DP 19 tout au long de l'année.
- Le remplacement des infrastructures vieillissantes ou inadaptées (par exemple : la rampe de mise à l'eau du port).

Le surplus des montants perçus devrait être affecté à un fonds d'entretien et de renouvellement des infrastructures portuaires communales.

La Commission, à l'unanimité, estime que l'écart entre les tarifs **A** et **B** est actuellement insuffisant. Elle recommande que le tarif **B** (non-résidents) soit fixé à un montant double du tarif **A** (résidents du village), afin de privilégier les citoyens de Faoug.

Compte tenu du nombre limité de places disponibles, la Commission souligne l'importance d'appliquer strictement certaines dispositions du règlement, sous la responsabilité des autorités communales, détentrices de la police du port :

- Le respect des dates de mise à l'eau.
- La sommation de libérer les places occupées par des bateaux stagnants.
- La sommation d'évacuer les bateaux considérés comme épaves.

Enfin, la Commission propose d'ajouter au règlement la disposition suivante :

*Les places à l'eau doivent être réservées aux bateaux ne pouvant être sortis manuellement par une seule personne.*

La commission des finances, après avoir examiné le préavis et délibéré sur son contenu propose au Conseil communal, à la majorité d'accepter le préavis 18/2025.

Ainsi fait à Faoug le 3.11.2025

Au nom de la Commission des finances

Pascal Heim

Yves Mischler

Michael Krenger

  
Roland Tacheron

Hans-Jörg Brechbühl

